# TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

(Division des services essentiels)

Lanaudière

rtogion :	Editadatoro	
Dossier :	1042038-71-2009 (CM-2020-4231)	
Dossier accréditation :	AM-1005-1817	
Montréal,	le 1 <sup>er</sup> février 2021	
DEVANT LA JUGE ADMINISTRATIVE : Dominique Benoît		
Ville de Lavaltrie Employeur		
et		
Syndicat canadien de la fo	onction publique, section locale 4294	

# DÉCISION

\_\_\_\_\_

#### ATTENDU

Association accréditée

Région :

qu'en vertu du premier alinéa de l'article 111.0.17 du Code du travail<sup>1</sup> (le Code), s'il est d'avis qu'une grève peut avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, le Tribunal peut, de son propre chef ou à la demande d'une partie intéressée, ordonner à un employeur et à une association accréditée d'un service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

#### **ATTENDU**

que l'employeur visé par la présente décision, soit une municipalité, constitue un service public au sens de l'article 111.0.16 du Code du travail:

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> RLRQ, c. C-27.

### ATTENDU que l'association accréditée représente :

« Toutes les personnes salariées au sens du Code du travail à l'exception des pompiers volontaires et de celles exclues par la loi. »

De: Ville de Lavaltrie 1370, rue Notre-Dame Lavaltrie (Québec) J0K 1H0

## Établissement visé :

1370, rue Notre-Dame Lavaltrie (Québec) J0K 1H0;

**ATTENDU** qu'une grève dans ce service public peut avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité du public;

# EN CONSÉQUENCE, le Tribunal administratif du travail :

**ORDONNE**à l'employeur et à l'association accréditée de maintenir des services essentiels et de se conformer aux exigences des articles 111.0.18 et 111.0.23 du Code du travail en cas de grève;

articles 111.0.18 et 111.0.23 du Code du travail en cas de greve;

l'exercice du droit de grève jusqu'à ce que l'association accréditée se conforme aux exigences des articles 111.0.18 et

111.0.23.

Dominique Benoît

M. Stephen Doucet
Pour l'association accréditée

SUSPEND